

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1854

24 septembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| AB Exploitation | 88988 | IV Four Holding S.A. | 88987 |
| Aquila Venture Partners (Luxembourg) | | Jaluit Investments S.à r.l. | 88991 |
| S.à r.l. | 88946 | Kalmia S.à.r.l. | 88992 |
| Aquila Venture Partners (Luxembourg) | | Kilburn Trading S.A. | 88982 |
| S.à r.l. | 88946 | Lacofin | 88986 |
| Archipolis S.A. | 88980 | Lastra Investments S.à r.l. | 88991 |
| Askar Luxembourg s.à r.l. | 88946 | Les Journées d'Echternach association sans | |
| Askar Luxembourg s.à r.l. | 88946 | but lucratif | 88971 |
| Assumption S.A. | 88950 | Lux Business Management S.à r.l. | 88982 |
| Audere Lux S.A. | 88983 | MedVest | 88992 |
| Bogala, S.à r.l. | 88991 | ML Trade Consult S.à.r.l. | 88981 |
| CEMF S.à r.l. | 88986 | Moselle Energies Services S.à r.l. | 88950 |
| Cresthill S.A. | 88951 | N Chateau VII S.à r.l. | 88975 |
| Damflos S.A. | 88983 | Portman International S.A. | 88990 |
| Delta Participations S.A. | 88952 | Precordia S.à r.l. | 88983 |
| DIAC Holdings Sàrl | 88981 | Redarea Investment S.A. | 88988 |
| Euroconsumers S.A. | 88986 | Rylux S.A. | 88982 |
| EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l. | | Sacer International | 88982 |
| | 88970 | Sanae S.A. | 88990 |
| FirstCal Core Luxco II Sàrl | 88989 | San-Ni Investments S.A. | 88988 |
| Five Mounts Investments S.à r.l. | 88984 | Searinvest S.A. | 88990 |
| Five Mounts Real Estate Investments S.à | | Shelf Service Luxembourg S.à r.l. | 88952 |
| r.l. | 88984 | SMC Software Management Consulting S.à | |
| FMP Italy S.à r.l. | 88985 | r.l. | 88981 |
| FMP (Luxembourg) S.à r.l. | 88985 | Trois I Investissement Immobilier Interna- | |
| G. Kruthof & Cie | 88974 | national S.A. | 88990 |
| GMT III S.A. | 88961 | Twinley Investments S.A. | 88989 |
| GMT II S.A. | 88952 | Valentine S.A. | 88989 |
| Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg | | Vega Capital Management S.A. | 88989 |
| S.A. | 88980 | VIASIMO S.à.r.l. | 88946 |
| Impara Holdings S. à r.l. | 88985 | VIII G Chateau S.à r.l. | 88975 |
| International Holdings and Investments | | VPA Holding S.A. | 88988 |
| S.A. | 88981 | VTT Finance & Participations S.A. | 88987 |
| Italus (Luxembourg) S.à r.l. | 88992 | | |

**Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aquila Venture Partners (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.807.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113018/11.

(090135579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aquila Venture Partners (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.807.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113019/11.

(090135575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

VIASIMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of "VIASIMO S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 21st March 2008 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1040 of 26th April 2008. The articles of association have been amended for the least time on 22nd April 2008 by Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Memorial under number 1431 of 10th June 2008.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Ms Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that all shareholders of the Company, holding the entire issued share capital of the Company, were represented at the meeting, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows (the below items being together a single agenda point):

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred fifty Euro (€ 6,250) to three hundred thirty one thousand two hundred fifty Euro (€ 331,250)) by (i) the issue of six thousand two hundred fifty (6,250) Category X shares of a nominal value ad subscription price of ten euro cents (€ 0.10) each and (ii) by the issue of a total of fifty six thousand two hundred fifty (56,250) class shares of a nominal value of ten euro cents (€ 0.10) each (equally split in five thousand six hundred twenty five (5,625) shares in each of classes A, C, D, E F, G, H, I, J and K), with a total issue price of sixty two thousand five hundred Euro (€ 62,500);

- Subscription to, and full payment of, (i) the new six thousand two hundred fifty (6,250) shares of category X by Simovia S.à r.l., an existing shareholder of the Company ("Simovia") by a contribution in cash of the issue price of six hundred twenty five Euro (€ 625) and (ii) the new fifty six thousand two hundred fifty (56,250) class shares (being 5,625 class A shares, 5,625 class C shares, 5,625 class D shares, 5,625 class E shares, 5,625 class F shares, 5,625 class G shares,

5,625 class H shares, 5,625 class I shares, 5,625 class J shares and 5,625 class K shares) by Sirefid S.p.A., an existing shareholder of the Company ("Sirefid") by way of a conversion of convertible loan notes issued by the Company; acknowledgement and approval of full payment of the shares either in cash or conversion of notes; allocation of an amount equal to the capital increase to the share capital and the balance to the freely available share premium;

- Consequential amendment of article 5.1 of the articles.

After approval of the above, the following decision was passed at the following majorities voting in favour thereof:

(i) three hundred twenty five thousand (325,000) Category X shares of the three hundred twenty five thousand (325,000) Category X shares, and (ii)

all shares out of the total aggregate of two million nine hundred twenty five thousand (2,925,000) class A, C, D, E, F, G, H, I, J, K shares:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred fifty Euro (€ 6,250) to three hundred thirty one thousand two hundred fifty Euro (€ 331,250) by (i) the issue of six thousand two hundred fifty (6,250) Category X shares of a nominal value and subscription price of ten euro cents (€ 0.10) each and (ii) by the issue of a total of fifty six thousand two hundred fifty (56,250) class shares of a nominal value of ten euro cents (€ 0.10) each (equally split in five thousand six hundred twenty five (5,625) shares in each of classes A, C, D, E, F, G, H, I, J and K), with a total issue price of sixty two thousand five hundred Euro (€ 62,500).

Thereupon the subscribers, Simovia and Sirefid, being the existing shareholders of the Company, each represented by Me Toïnon Hoss, prenamed, subscribed to, and fully paid, the new shares as follows: (i) Simovia subscribed to the new six thousand two hundred fifty (6,250) shares of Category X by a contribution in cash of the issue price of six hundred twenty five Euro (€ 625) and (ii) Sirefid subscribed to new fifty six thousand two hundred fifty (56,250) class shares (being 5,625 class A shares, 5,625 class C shares, 5,625 class D shares, 5,625 class E shares, 5,625 class F shares, 5,625 class G shares, 5,625 class H shares, 5,625 class I shares, 5,625 class J shares and 5,625 class K shares) by way of a conversion of convertible loan notes issued by the Company for a total nominal amount of sixty two thousand five hundred Euro (€ 62,500).

The meeting acknowledged and approved that the new class shares so issued are fully paid through the conversion of sixty two thousand five hundred (62,500) convertible notes of a nominal value of one euro (€ 1) each at a ratio determined in accordance of the terms thereof (nominal value of notes converted divided by market value of the shares to be issued (being the issue price per class share)).

Evidence of the conversion and cancellation of the relevant convertible notes and payment of the contribution in cash was shown to the incrementing notary.

The meeting resolved to issue the new shares and to amend article 5.1 of the articles to read as follows:

"5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred thirty one thousand two hundred fifty Euro (€ 331,250) divided into three million three hundred twelve thousand five hundred (3,312,500) shares as follows:

- two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class A shares (the "Class A Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class C shares (the "Class C Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class D shares (the "Class D Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class E shares (the "Class E Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class F shares (the "Class F Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class G shares (the "Class G Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class H shares (the "Class H Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class I shares (the "Class I Shares"),
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class J shares (the "Class J Shares")
 - two hundred and ninety eight thousand one hundred twenty five (298,125) class K shares (the "Class K Shares"), and
 - three hundred and thirty one thousand two hundred and fifty (331,250) category X shares (the "Category X Shares")
- (together the "Shares" and each a "Share") each Share with a nominal value of ten Euro cent (€ 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation (the "Articles")."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "VIASIMO S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 21 mars 2008 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1040 du 26 avril 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 avril 2008 par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1431 du 10 juin 2008.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire Mademoiselle Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que tous les associés de la Société, détenant la totalité du capital social de la Société, étaient représentés à l'assemblée de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant (les points ci-dessous représentant ensemble le même point de l'ordre du jour):

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (€ 6.250) à trois cent trente et un mille deux cent cinquante euros (€ 331.250) par (i) l'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Catégorie X d'une valeur nominale et un prix de souscription de dix cents d'euro (€ 0,10) chacune et (ii) par l'émission d'un total de cinquante-six mille deux cent cinquante (56.250) parts sociales de chaque classe d'une valeur nominale de dix cents d'euro (€0,10) chacune (réparties au même nombre de cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales dans chacune des classes A, C, D, E, F, G, H, I, J et K), pour un prix d'émission total de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500);

- Souscription et paiement intégral (i) des nouvelles six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie X par Simovia S.à r.l., un associé existant de la Société ("Simovia") contre un apport en espèces du prix d'émission de six cent vingt-cinq euros (€ 625) et (ii) des nouvelles cinquante-six mille deux cent cinquante (56.250) parts sociales de chaque classe (représentant 5.625 parts sociales de classe A, 5.625 parts sociales de classe C, 5.625 parts sociales de classe D, 5.625 parts sociales de classe E, 5.625 parts sociales de classe F, 5.625 parts sociales de classe G, 5.625 parts sociales de classe H, 5.625 parts sociales de classe I, 5.625 parts sociales de classe J et 5.625 parts sociales de classe K), par Sirefid S.p.A., un associé existant de la Société ("Sirefid") par la conversion des notes de prêts convertibles (convertible loan notes) émis par la Société; constat et approbation du paiement intégral des parts sociales soit en espèces soit par la conversion des notes; allocation d'un montant égal à l'augmentation de capital au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, la décision énoncée ci-après a été prise avec les majorités suivantes ayant voté en sa faveur:

(i) trois cent vingt cinq mille (325.000) parts sociales de catégorie X sur trois cent vingt cinq mille (325.000) parts sociales de catégorie X et (ii)

toutes les parts sociales sur le total de deux millions neuf cent vingt cinq mille (2.925.000) parts sociales de classe A, C, D, E, F, G, H, I, J, K.

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (€6.250) à trois cent trente et un mille deux cent cinquante euros (€ 331.250) par (i) l'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de Catégorie X d'une valeur nominale et un prix de souscription de dix cents d'euro (€ 0,10) chacune et (ii) par l'émission d'un total de cinquante-six mille deux cent cinquante (56.250) parts sociales de chaque classe d'une valeur nominale de dix cents d'euro (€ 0,10) chacune (réparties au même nombre de cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) parts sociales dans chacune des classes A, C, D, E, F, G, H, I, J et K), pour un prix d'émission total de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500).

A la suite de quoi les souscripteurs, Simovia et Sirefid, étant associés existants de la Société, chacune représentée par Me Toinon Hoss, prénommée, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales comme suit: (i) Simovia a souscrit aux nouvelles six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie X contre un apport en espèces

du prix d'émission de six cent vingt-cinq euros (€ 625) et (ii) Sirefid a souscrit aux nouvelles cinquante-six mille deux cent cinquante (56.250) parts sociales de chaque classe (représentant 5.625 parts sociales de classe A, 5.625 parts sociales de classe C, 5.625 parts sociales de classe D, 5.625 parts sociales de classe E, 5.625 parts sociales de classe F, 5.625 parts sociales de classe G, 5.625 parts sociales de classe H, 5.625 parts sociales de classe I, 5.625 parts sociales de classe J et 5.625 parts sociales de classe K), par la conversion des notes de prêts convertibles (convertible loan notes) émis par la Société pour un montant nominal total de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500).

L'assemblée a constaté et approuvé que les nouvelles parts sociales ainsi émises sont entièrement libérées par la conversion de soixante-deux mille cinq cents (62.500) notes convertibles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune à un ratio déterminé conformément aux termes s'y rattachant (valeur nominale des notes converties divisée par la valeur de marché des parts sociales devant être émises) (étant le prix d'émission par part sociale de chaque classe).

Preuve de la conversion et de l'annulation des notes convertibles concernées et du paiement de l'apport en espèces a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales et de modifier l'article 5.1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent trente et un mille deux cent cinquante euros (€ 331.250) divisé en trois millions trois cent douze mille cinq cent (3.312.500) parts sociales comme suit:

- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"),
- deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent vingt-cinq (298.125) parts sociales de classe K (les "Parts Sociales de Classe K"), et
- trois cent trente et un mille deux cent cinquante (331.250) parts sociales de catégorie X (les "Parts Sociales de Catégorie X")

(ensemble les "Parts Sociales") et chacune une "Part Sociale") d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,10) et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents statuts (les "Statuts").

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 3.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, I. KOLB, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51209. Reçu à 0.50 % trois cent douze euros cinquante cents (312,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009011395/242/204.

(090010496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Assumption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.884.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009113014/11.

(090135512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Moselle Energies Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.993.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. GREEN MILE S.A, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66 boulevard Napoléon 1^{er}, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 138569, ici représentée par Monsieur Paulo Antonio GONCALVES TEIXEIRA, demeurant à L-5740 Filsdorf, 12 rue des 3 Cantons, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 23 juillet 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Angelo ZAMBITO MARSALA, chauffagiste, demeurant à F-57300 Mondelange, 26 rue Jacques Brel.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "MOSELLE ENERGIES SERVICES S.à r.l".

Art. 2. Le siège social est établi à Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, de climatisation, de réparation et de vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|------------------|
| 1.- GREEN MILE S.A , préqualifié | 75 parts |
| 2.- Monsieur Angelo ZAMBITO MARSALA, préqualifié | 25 parts |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 parts |

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Angelo ZAMBITO MARSALA, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Antonio GONCALVES TEIXEIRA, employé privé, demeurant à L-5740 Filsdorf, 12 Dralkantongss-trooss.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-5752 Frisange, 6b rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Goncalves Teixeira; Zambito Marsala; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2009. Relation: EAC7 2009/ 9307. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009118317/87.

(090141874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Cresthill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114826/10.

(090138070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Delta Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.366.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114825/10.

(090138069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Shelf Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114824/10.

(090138067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

GMT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.902.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Ismaël HAJJAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 10 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2. La Société existe sous la dénomination de "GMT II S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4 Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai, à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut, se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront, se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est(sont) élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la

Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires.

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses,, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution; sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) COLLEAUX Stéphanie, employée privée, née à Dinant (B), le 2 décembre 1977, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) BELLONY Julien, employé privé, né à Clermont-Ferrand (F), le 16 mai 1973, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) HAJJAR Ismaël, employé privé, né à Liège (B), le 24 octobre 1984, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine on the tenth of August.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGG S.A., a limited liability company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and registered with the Registrar of Companies of Luxembourg under the number B 65.906, hereby represented by M. Ismaël HAJJAR, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal dated August 10th, 2009 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "GMT II S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of the month of May, at 3:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board.

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15 Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16 Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:
 - (i) COLLEAUX Stephanie, private employee, born in Dinant (B), on December 2nd, 1977, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - (ii) BELLONY Julien, private employee, born in Clermont-Ferrand (F), on May 16th, 1973, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - (iii) HAJJAR Ismaël, private employee, born in Liège (B), on October 24th, 1984, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Ismaël HAJJAR, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. LAC/2009/33161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009115307/504.

(090138794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

GMT III S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.901.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Ismaël HAJJAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 10 août 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2. La Société existe sous la dénomination de "GMT III S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers. .

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai, à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art.17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires.

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) VENTURINI Natalia, employée privée, née à Moscou, le 22 mai 1970, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) BORDAGE Romain, employé privé, né à Libourne (F), le 20 octobre 1982, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) BOULHAIS El Ahcène, employé privé, né à Thionville (F), le 12 décembre 1977, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine on tenth of August.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGG S.A., a limited liability company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and registered with the Registrar of Companies of Luxembourg under the number B 65.906, hereby represented by M. Ismaël HAJJAR, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal dated August 10th, 2009 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "GMT III S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of the month of May, at 4:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board.

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) VENTURINI Natalia, private employee, born in Moscow, on May 22nd, 1970, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) BORDAGE Romain, private employee, born in Libourne (F), on October 20th, 1982, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) BOULHAIS El Ahcène, private employee, born in Thionville (F), on December 12th, 1977, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Ismaël HAJJAR, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. LAC/2009/33162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009115308/504.

(090138774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009114922/12.

(090137989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Les Journées d'Echternach association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 7.982.

A. STATUTS

Titre I^{er}. Création et Dénomination

Art. 1^{er}. Les soussignés dont les noms et qualités figurent sur la liste des membres annexée aux présents statuts sont convenus de constituer entre eux, ainsi qu'avec toutes personnes physiques ou morales qui viendront par la suite adhérer aux présents statuts, une association sans but lucratif.

Art. 2. L'association à vocation nationale, européenne et internationale est dénommée

"Les Journées d'Echternach association sans but lucratif" (dénomination allemande: "Die Echternacher Tage", dénomination anglaise "The Echternach Days")

ci-après dénommée "l'association" ou "Les Journées d'Echternach"

Titre II. Siège et Durée

Art. 3. Le siège social de l'association est situé au Trifolion, Centre Culturel, Touristique et de Congrès Echternach, 2, porte Saint-Willibrord, L-6486 à Echternach.

Titre III. Objet de l'association

Art. 4. L'association a pour objet,

(1) sur la base d'un concept détaillé et à élaborer en détail par son directeur, l'établissement d'un forum international et permanent au siège du Trifolion d'Echternach qui sera d'abord réalisé par l'association et après par une fondation, créée à une date à convenir et qui assumera la fonction, l'objet et la dénomination de l'association présente. Le forum "Les Journées d'Echternach" servira de cadre à un dialogue au plus haut niveau possible, en vue d'aboutir à un renforcement de la civilisation occidentale judéo-chrétienne. En même temps, le forum, siégeant en congrès une fois par an de manière régulière et plus fréquemment en groupes de travail spécifiques, favorisera un dialogue interculturel et interreligieux sur une base mondiale.

(2) d'entreprendre toutes les démarches utiles pour stimuler la recherche scientifique des archives sur le rayonnement de l'Abbaye d'Echternach

(3) de prendre, en particulier par son directeur, tous les contacts nécessaires à cet effet, d'élaborer le budget adéquat pour le fonctionnement du projet, les conditions légales pour la fondation, ainsi que de chercher les sources de financement possibles pour la réalisation.

Art. 5. L'association oeuvre dans une stricte neutralité sur le plan politique, philosophique et confessionnel.

Titre IV. Organisation et Fonctionnement

Les membres

Art. 6. Le nombre de membres de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois. Les premiers membres sont les fondateurs soussignés.

Art. 7. Les admissions de nouveaux membres sont décidées souverainement par le conseil d'administration sous réserve de ratification expresse ou tacite par l'assemblée générale.

Art. 8.

(1) La qualité de membre de l'association se perd par démission écrite adressée par courrier recommandé au conseil d'administration ou par exclusion.

(2) Le conseil d'administration, statuant à la majorité absolue des voix, peut proposer à l'assemblée générale l'exclusion de tout membre actif qui, par son fait ou sa faute, porte gravement atteinte aux intérêts ou à l'honneur de l'association ou qui ne verse pas à l'association les sommes dont il est redevable dans les 60 jours suivant réception d'un avis écrit signé du trésorier.

(3) Le membre faisant l'objet d'une proposition d'exclusion sera préalablement entendu par le conseil d'administration.

(4) Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 9. La cotisation annuelle pour les membres actifs est fixée par l'assemblée générale. Le montant maximum de la cotisation est de 200 €.

L'assemblée générale

Art. 10.

(1) L'assemblée est composée de tous les membres de l'association. Elle est convoquée par le conseil d'administration au moins une fois par an et chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit.

(2) L'assemblée générale ordinaire a lieu au courant du premier semestre de chaque année.

(3) Tous les membres de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales.

(4) Les convocations indiquant la date, l'heure et les lieux auxquels se tiendra l'assemblée générale seront envoyées par lettre au moins huit jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale.

(5) L'ordre du jour doit être joint aux convocations. Aucune résolution ne pourra être prise en dehors des points figurant à l'ordre du jour, sauf si tous les membres l'autorisent.

Art. 11. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire notamment pour les objets suivants:

(1) Modification des statuts

(2) Nomination et révocation des membres du conseil d'administration

(3) Approbation du budget et des comptes

(4) Fixation des cotisations annuelles

(5) Décharge à donner au conseil d'administration

(6) Nomination des commissaires aux comptes

(7) Décharge aux commissaires aux comptes

(8) Autorisation des transactions immobilières dans les limites de l'article 15 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif

(9) Autorisation des contrats d'emprunt et d'ouverture de crédit

(10) Recours sur les décisions d'exclusion de membres actifs

(11) Dissolution de l'association

Art. 12.

(1) Tous les membres ont un droit de vote égal au sein de l'assemblée générale. L'assemblée ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

(2) Tout membre peut se faire représenter par un mandataire, porteur d'une procuration écrite. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration.

(3) Si la majorité des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, ils seront convoqués pour une seconde réunion qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents.

(4) Les résolutions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix des membres présents, sous réserve des points où la loi ou les statuts prévoient une majorité spéciale. L'exclusion d'un membre ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres de l'association.

(5) Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées par le secrétaire dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers justifiant d'un intérêt pourront en prendre connaissance.

Art. 13.

(1) Toute modification aux statuts devra être publiée dans le délai légal au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

(2) Les règles applicables à la modification des statuts sont celles prévues par les articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Le conseil d'administration

Art. 14.

(1) L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale.

(2) A l'exception de la première désignation qui se fera par l'Assemblée Constituante, le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un premier et un deuxième vice-président, un trésorier et un secrétaire. Le secrétaire est en même temps le directeur de l'association, qui est en charge de la réalisation de l'objet précisé dans art. 4.

Art. 15. Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs conseillers à voix consultative, rémunérés ou non.

Art. 16.

(1) Le mandat des membres du conseil d'administration est fixé à trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

(2) Les administrateurs sont élus au premier tour à la majorité absolue des votants, au second tour, à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage au second tour, le candidat le plus jeune est déclaré élu.

(3) En cas de vacance survenant au sein du conseil pour quelque cause que ce soit, il est procédé, jusqu'au renouvellement périodique, à une cooptation par les membres du conseil d'administration. Toute cooptation doit être confirmée lors de l'assemblée générale suivante.

Art. 17.

(1) Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Il est convoqué par le président ou à la demande du tiers de ses membres.

(2) Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui doit être donné par écrit, étant admis. Un administrateur présent peut représenter au plus un seul de ses collègues.

(3) Sauf stipulation spéciale de la loi ou des présents statuts, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité des voix.

Art. 18. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations, autres que ceux réservés à l'assemblée générale. Il a notamment pour rôle de:

- (1) représenter l'association vis-à-vis des tiers;
- (2) convoquer l'assemblée générale annuelle;
- (3) dresser le rapport annuel d'activités et le budget à soumettre à l'assemblée générale;
- (4) veiller à la bonne exécution des décisions de l'assemblée générale;
- (5) recruter le personnel nécessaire au fonctionnement de l'association;
- (6) ratifier les conventions avec les divers partenaires dans le cadre des objectifs de l'association.

Le président

Art. 19.

(1) Le président prépare les propositions soumises pour approbation au conseil d'administration. Il peut recevoir une délégation de pouvoir spécial par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale. Cette délégation de pouvoir peut être retirée à tout moment.

(2) Le président, ayant reçu mandat de représenter l'association à l'égard des tiers, signera conjointement avec un membre du conseil d'administration notamment les conventions nécessaires à la bonne gestion du centre. Les virements bancaires et les mandats de paiement sont à signer conjointement par le trésorier et un deuxième membre du conseil d'administration.

(3) Le président est pareillement chargé de préparer le rapport d'activités annuel et en collaboration avec le trésorier le budget soumis au conseil d'administration.

Titre V. Dispositions financières et comptables

Art. 20.

(1) L'assemblée générale désigne annuellement deux commissaires aux comptes qui ne peuvent être membres du conseil d'administration. Ils ont pour mission de contrôler la comptabilité de l'association et de présenter un rapport afférent à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice.

(3) Le conseil d'administration doit mettre à la disposition des commissaires aux comptes, à chaque fois qu'ils le réclament et au moins trois semaines avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils doivent présenter leur rapport, tous les documents relatifs à la comptabilité et à la trésorerie de l'association. De même, il doit fournir aux commissaires toutes explications que ceux-ci pourraient demander dans l'exercice de leurs fonctions. Au cas où un commissaire aux comptes est empêché d'accomplir sa mission, il en informera le conseil d'administration, lequel procédera à la nomination d'un remplaçant à choisir sur la liste des experts comptables agréés au Luxembourg.

(4) Les comptes de l'exercice sont soumis pour approbation à l'assemblée générale, laquelle est également appelée à donner décharge au conseil d'administration après avoir entendu son rapport ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.

Art. 21. L'année comptable commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de l'association jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 22. En vue de financer ses activités et sous le respect des dispositions des articles 16 et 17 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, l'association peut obtenir le soutien financier du secteur privé et public. Des fonds doivent également être obtenus en vue du financement dans les secteurs d'activité des membres du conseil de l'association. Les ressources de l'association peuvent comprendre notamment

- (1) les cotisations des membres;
- (2) les recettes propres provenant des activités rentrant dans l'objet social et de ses activités complémentaires;

- (3) les emprunts;
- (4) les dons et des legs;
- (5) les subventions d'organismes privés et publics;
- (6) d'autres recettes.

Art. 23.

(1) Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

(2) La responsabilité des administrateurs se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. L'association est dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité prévue par les dispositions légales. L'assemblée devra approuver le bilan définitif de clôture.

Art. 25.

(1) En cas de dissolution, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

(2) L'actif net sera distribué intégralement à la Fondation Les Journées d'Echternach, si celle-ci existe au jour de la dissolution. Si tel n'est pas le cas, les liquidateurs donneront aux biens de l'association la destination qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Art. 26.

Tous les points non prévus par les présents statuts seront régis par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et ses modifications ultérieures.

Echternach, le 7 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009116322/178.

(090085049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

G. Kruithof & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 117.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue au siège social le 30 décembre 2007 à 11.00 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la redistribution des parts, sans augmentation du capital social, comme suit:

- Quatre Vingt Dix Neuf Parts détenues par l'associé commandité: Guido Kruithof
- Une Part détenue par l'associé commanditaire: Treasury Management BV

2. L'Assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant, Monsieur Guido Kruithof:

Lengeler 20
4790 Burg Reuland
Belgique

3. L'Assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commanditaire, la société Treasury Management BV:

Prunuslaan 39
3319 HS Dordrecht
Pays-Bas

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Peggy Krauss / Guido Kruithof
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2009115043/26.

(090138248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**VIII G Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N Chateau VII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.937.

In the year two thousand nine, on the tenth day of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

VIII International Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 91,250.- and registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122.957, here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 6 August 2009,

AND

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 21,250.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.958, here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 6 August 2009,

(the Shareholders).

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the Company, denominated N Chateau VII S.à r.l. (the Company), a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 656 dated 19 April 2007.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create two classes of shares: A shares and B shares;
2. Decision to convert the shares held by VIII International Holdings S.à r.l. into A shares;
3. Decision to convert the shares held by VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l. into B shares;
4. Decision to change the name of the Company to "VIII G Chateau S.à r.l.";
5. Decision to amend article 4, 6, 13, 17, 23, 24, 25 and 26 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution:

First resolution

The Shareholders of the Company resolve to create two classes of shares, A shares (the A Shares) and B shares (the B Shares). Among the 500 shares of the Company 450 will be A Shares and 50 will be B Shares.

A Shares shall entitle their holders to 93.78886 % of (i) the dividends distributed by the Company and (ii) the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 6.21114 % of (i) the dividends distributed by the Company and (ii) the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the 450 shares held by VIII International Holdings S.a r.l into A Shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to convert the 50 shares held by VIII Co-Investment International Holdings S.a r.l into B Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from N Chateau VII S.a r.l to VIII G Chateau S.a r.l .

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend articles 4, 6, 13, 17, 23, 24, 25 and 26 of the articles of association of the Company. The English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 4.** The Company will exist under the corporate name of VIII G Chateau S.a r.l."

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) A shares (the A Shares) and fifty (50) B shares (the B Shares) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

A Shares shall entitle their holders to 93.78886% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 6.21114% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

" **Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, one A manager and one B manager jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A manager and one B manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by

other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg."

" **Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles."

" **Art. 23.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

" **Art. 24.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office."

" **Art. 25.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association."

" **Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association."

Transitory provisions

In accordance with article 23, the current financial year shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

VIII International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 91.250,- et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2009,

ET

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 21.250,- et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2009,

(les Associés).

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée N Chateau VII S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.937, selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 15 décembre 2006, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-7656 en date du 19 April 2007.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer deux classes de parts sociales: les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B;
 2. Décision de convertir les parts sociales détenues par VIII International Holdings S.à r.l. en parts sociales de classe A;
 3. Décision de convertir les parts sociales détenues par VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l. en parts sociales de classe B;
 4. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "VIII G Chateau S.à r.l.";
 5. Décision de modifier les articles 4, 6, 13, 17, 23, 24, 25 et 26 des statuts de la Société.
- Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer deux classes de parts sociales, les parts sociales de classe A (les Parts A) et les parts sociales de classe B (les Parts B). Parmi les 500 parts sociales de la Société 450 seront des Parts A et 50 des Parts B.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 93,78886% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 6,21114% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Seconde résolution

Les Associés décident de convertir les 450 parts sociales détenues par VIII International Holdings S.à r.l. en Parts A.

Troisième résolution

Les Associés décident de convertir les 50 parts sociales détenues par VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l. en Parts B.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de N Chateau VII S.à r.l. en VIII G Chateau S.à r.l..

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 4, 6, 13, 17, 23, 24, 25 et 26 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société adopte la dénomination sociale de VIII G Chateau S.à r.l."

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A (les Parts A) et cinquante (50) parts sociales de classe B (les Parts B) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 93,78886% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 6,21114 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui."

" **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant A et un gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant A et un gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

" **Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts."

" **Art. 23.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

" **Art. 24.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

" **Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts. La distribution de dividendes devra se faire conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts."

" **Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts."

Dispositions Transitoires

En accord avec l'article 23, le présent exercice social finit le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33199. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009115256/299.

(090138581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Archipolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 35.887.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.2009.

ARCHIPOLIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114803/13.

(090138145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.148.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG

CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31. OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2009114519/14.

(090137530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

SMC Software Management Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R.C.S. Luxembourg B 67.707.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG
CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31. OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2009114518/14.

(090137525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

ML Trade Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 66.086.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG
CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31. OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2009114516/14.

(090137523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

International Holdings and Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009114515/12.

(090137634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.452.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Le bilan au 30 juin 2008 et les annexes, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Août 2009.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009114522/14.

(090137440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Sacer International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.884.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SACER INTERNATIONAL
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2009114514/12.

(090137633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Rylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rylux S.A.
Société anonyme holding
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009114528/14.

(090137768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

—
Les listes de signatures autorisées A et B de la société définies le 7 août 2009 ont été enregistrées et déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2009114298/14.

(090137784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Kilburn Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.025.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2009

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur ROMANO Elvezio Emilio Guido et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes. Monsieur ROMANO Elvezio Emilio Guido est renommé Président du Conseil. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
KILBURN TRADING S.A.
Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114315/17.

(090137421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Audere Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.367.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 13 août 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Marie-Anne DASSY, licenciée en sciences commerciales et financières, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AUDERE LUX S.A.

Marie-anne DASSY / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114312/17.

(090137358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Damflos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.915.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2009, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2009, LAC/2009/30627.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «DAMFLOS S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 47 de 1993, page 2244, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 859 du 24 novembre 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juin 2009.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 28 juillet 2009, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114020/20.

(090136956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Precordia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.444.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

88984

Seconde résolution

L'Associé Unique nommé Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009114023/18.

(090136794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.862.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nommé José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009114024/18.

(090136796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Five Mounts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.869.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nommé José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009114025/18.

(090136807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

FMP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 61.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.917.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009114026/18.

(090136813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009114027/18.

(090136817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Impara Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.020,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.188.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009114028/18.

(090136819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

CEMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.464.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DOME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009114022/18.

(090136792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 2009 que:

- Monsieur Benoît PLAÏTIN, ingénieur civil mécanicien, demeurant au 9, Moerstraat, 2970 Schilde, Belgique, a été nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2009. Le nombre d'administrateurs est donc augmenté de 9 à 10.

- Monsieur Benoît PLAÏTIN a également été nommé administrateur-délégué de la Société avec effet au 1^{er} août 2009; Ses mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

- Le mandat du commissaire sortant M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été reconduit pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009114017/18.

(090136908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Lacofin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 43.729.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des décisions prises
par l'actionnaire unique le 26 août 2009*

Sur base des éléments en sa possession, l'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation de la société.

L'actionnaire unique décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans auprès de la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., en abrégé «Fiduciaire G.M.S. S.A.», ayant son siège social actuel au 32, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009113969/18.

(090136934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

IV Four Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 781.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

—
RECTIFICATIF

Extrait rectifiant l'extrait enregistré sous le numéro L090102868 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 juillet 2009, portant la référence de publication 2009086492/18.

Une erreur est survenue lors de la publication du nom de la société occupant le poste de commissaire aux comptes. Il y a lieu de rayer:

MAS International Sàrl, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L- 5365 Munsbach, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110690.

et d'inscrire en remplacement:

MAS Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L- 5365 Munsbach, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009114192/22.

(090137477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

VTT Finance & Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.447.

—
RECTIFICATIF

Extrait rectifiant l'extrait enregistré sous le numéro L090112070.05 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 23 juillet 2009.

Une erreur est survenue lors de la publication du nom de la société occupant le poste de commissaire aux comptes. Il y a lieu de rayer:

MAS International Sàrl, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L- 5365 Munsbach, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110690.

et d'inscrire en remplacement:

MAS Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L- 5365 Munsbach, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009114191/22.

(090137481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

AB Exploitation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.602.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114159/10.

(090136896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

San-Ni Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.693.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113911/14.

(090137000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Redarea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 127.578.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113910/14.

(090137008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

VPA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 120.922.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113912/14.

(090136998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

FirstCal Core Luxco II Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.167.

Les comptes annuels pour la période du 30 juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113921/12.

(090136795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**Twinley Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 104.573.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113915/14.

(090136992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**Valentine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 102.796.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113914/14.

(090136994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.**Vega Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 144.579.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113913/14.

(090136996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Portman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.954.

Les comptes de clôture au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009113920/12.

(090136946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Trois I Investissement Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.405.

Résolution prises par l'administrateur unique en date du 26 août 2009

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour l'Administrateur unique

Signature

Référence de publication: 2009113916/14.

(090136990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Searinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 84.190.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113909/14.

(090137010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Sanae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 87.462.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009113907/14.

(090137016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Bogala, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 41.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOGALA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009113919/12.

(090136831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L- 1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009113899/18.

(090136828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.407.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 31 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2009.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 août 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009113900/18.

(090136821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Kalmia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.139.

—
EXTRAIT

Le 21 août 2009, Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, dans les bureaux de laquelle Kalmia S.à.r.l. avait fait élection de son siège social, dénonce avec effet immédiat tout office de domiciliation de ladite société et démissionne avec effet immédiat de son mandat en tant que gérant de la Société.

Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman démissionne également de son mandat en tant que gérante de la Société avec effet au 21 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009113860/18.

(090137181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Italus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.220.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juillet 2009**Résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide d'élire pour la période expirant à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice 2009:

Réviseur d'Entreprise:

Ernst & Young Luxembourg S.A, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour Italus (Luxembourg) S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009113865/18.

(090136980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

MedVest

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009113059/15.

(090135694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.
